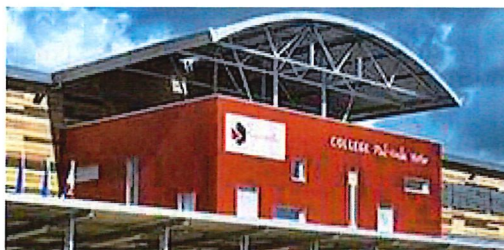




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collège Paul-Émile VICTOR - 33420 BRANNE
Tel : 05.57.55.49.00
Mèl : ce.0330058j@ac-bordeaux.fr

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur : Collège Paul Émile VICTOR

Représenté par : M. BATA Brice, Chef d'établissement

Objet du marché :

Organisation d'un voyage scolaire en dans le Gard (France)

Procédure de consultation : marché passé selon une procédure adaptée.

Article 1 : Dispositions du marché

- 1.1- Objet du marché : le marché a pour objet l'organisation d'un séjour dans le Gard (France) de 5 jours du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2025 pour un groupe de 24 élèves et 3 accompagnateurs.
- 1.2- Décomposition en lots : le présent marché comporte un seul lot.
- 1.3- Durée du marché : la durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.
- 1.4- Détail des prestations souhaitées :

Transport :

Le trajet aller/retour s'effectuera en autocar au départ du collège de Branne.
Le bus restera à disposition du groupe pendant toute la durée du séjour.

Programme :

La réservation et le paiement des droits d'entrée éventuels pour l'ensemble des lieux visités seront effectués au préalable par l'organisme.

Le programme souhaité des visites est joint à ce document.

Hébergement :

L'hébergement des élèves s'effectuera en auberge de jeunesse avec pension complète.
Le repas du midi sera fourni sous forme de pique nique.

Une attention particulière doit être portée sur l'adresse du lieu d'hébergement. L'auberge doit se situer sur la commune d'Avignon ou sur une commune limitrophe.

Prestations complémentaires :

- Assurance responsabilité civile et proposer en option l'assurance annulation/rapatriement.
- Assistance d'un responsable local sur place joignable durant tout le séjour.

- 1.5- Forme de prix : les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé. Les coûts supplémentaires et dépenses sur place sont à proscrire.

Le prix du séjour comprendra impérativement :

- L'intégralité des frais de transport du séjour
- L'intégralité des frais d'hébergement pour la durée du séjour
- La réservation et le paiement des droits d'entrée pour l'ensemble des lieux visités

- 1.6- Prix de règlement : les prix sont réputés fermes et TTC.

Article 2 : Contenu et présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le présent document valant acte d'engagement dûment signé.
- Un devis détaillé stipulant notamment le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité) et le coût (optionnel) de l'assurance annulation individuelle et/ou groupe et assistance rapatriement individuelle et/ou collective.

Article 3 : Délai de paiement

Conformément au décret du 15 juin 1994, le collège pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Article 4 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du code des marchés publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du code des marchés publics.